

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-010

du 27 janvier 2022

n°010

page 1/4

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Mme MARECOT
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Mme RABUSSIÉ
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à M.ABELIN,
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Mme AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Mme LAVRARD
Isabelle DUCHER donne pouvoir à M.ERGUL
Flavy FRUCHON donne pouvoir à M.ERGUL
Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO donne pouvoir à Mme MERY
Marion LATUS donne pouvoir à M.DE MICHIEL

EXCUSES (3) : Séverine BART, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

La gestion du personnel de la collectivité de Châtellerault nécessite que soient réalisés des ajustements de postes (ex. remplacements suite à un départ en retraite ou une mutation, transformation d'un poste pour l'ajuster aux besoins de service, intégration d'agents dans le cadre d'une mutualisation de services...) qui affectent le tableau des effectifs en ce qui concerne les grades des agents concernés.

De même, il convient de délibérer lorsque la collectivité recrute un agent contractuel sur un emploi permanent afin d'en déterminer les conditions, ainsi que dans le cadre d'un contrat de projet correspondant à un emploi non permanent.

Sont ainsi à prendre en compte au tableau des effectifs :

AVEC MAINTIEN DU NOMBRE D'EMPLOIS (sans augmentation des ETP) :

1- Le remplacement de certains agents:

1-1) Suite à un départ en retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur le poste d'agent gardien de parking au sein du service déplacements et transports rattaché à la direction vivre l'espace public dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet.

Le poste sur le grade d'adjoint technique à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Technique.

1-2) Suite à un départ en retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur le poste de responsable propreté, incivilités et adjoint au responsable au sein du service cadre de vie rattaché à la direction santé, qualité de l'environnement dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220127-010****du 27 janvier 2022****n°010****page 2/4**

Le poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Technique.

1-3) Suite à une mobilité interne, il est proposé de procéder au remplacement sur le poste d'agent de production végétale rattaché à la direction vivre l'espace public et en raison des difficultés de recrutement d'un(e) agent(e), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dans le grade d'adjoint technique à temps complet, rémunéré suivant la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique. Les candidats devront justifier d'un diplôme CAP, BEP en floriculture et/ou d'une expérience significative dans ce secteur d'activité.

Le poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Technique.

1-4) Afin d'assurer la poursuite des actions mises en œuvre dans le champs des relations internationales, il est proposé de procéder au remplacement sur le poste de responsable des relations internationales dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet et qu'en cas de difficultés de recrutement d'un(e) agent(e), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, que ce poste puisse être pourvu par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet rémunéré suivant la grille indiciaire d'attaché, d'attaché principal et d'attaché hors classe. Les candidats devront justifier d'une formation dans le domaine du droit international, de la coopération ou des sciences politiques (BAC + 3 à BAC +5), et maîtriser les enjeux de la politique de coopération décentralisée pour l'ensemble de ses volets, économie, solidarité, développement durable. Le poste sur le grade d'attaché principal à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Technique.

1-5) Suite à une mobilité interne, il est proposé de procéder au remplacement sur 2 postes d'agent de production horticole rattachés à la direction vivre l'espace public dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet et, qu'en raison des difficultés de recrutement d'agents(es), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, que ces postes soient occupés par des agents contractuels engagés par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet, rémunérés suivant la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2eme classe et adjoint technique principal de 1ere classe. Les candidats devront justifier d'un diplôme CAP, BEP en floriculture et/ou d'une expérience significative dans ce secteur d'activité. Les postes sur les grades d'adjoint technique principal de 1ere et de 2eme classe à temps complet précédemment créés seront supprimés au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Technique.

2- La transformation de certains postes:

2-1) Afin de faire évoluer le poste de régisseur technique vers des missions administratives, il est proposé de créer le poste en assistance administrative ouvert sur le grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet. Le poste créé précédemment dans le grade de technicien principal de 2eme classe à temps complet sera supprimé, après avis du prochain comité technique.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220127-010****du 27 janvier 2022****n°010****page 3/4**

2-2) Afin de faire évoluer le poste de responsable des affaires funéraires vers des missions élargies aux affaires générales, il est proposé de créer le poste ouvert sur le grade d'attaché à temps complet. Le poste créé précédemment dans le grade de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet sera supprimé, après avis du prochain comité technique.

2-3) Afin d'assurer les travaux de coordination de la politique jeunesse et l'animation de projets en direction du public « jeunes », il est proposé de créer un poste de coordinateur(trice) politique jeunesse rattaché à la direction engagement citoyen dans le cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens ou animateurs territoriaux à temps complet. Ce recrutement se fera par redéploiement des effectifs sans emploi supplémentaire.

AVEC AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS**3- Nouvel emploi :**

3-1) Afin de répondre à un appel à projet Ville Durable et conformément aux dispositions de l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de procéder à la création d'un poste de coordonnateur(rice) de projet Ville Durable au sein des relations internationales rattaché à la direction des stratégies environnementales et territoriales, recruté(e) sur un contrat de projet dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet, pour une durée de 3 ans, rémunéré suivant la grille indiciaire d'attaché, d'attaché principal et d'attaché hors classe. Ce poste est totalement subventionné par l'Union Européenne durant 3 ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet ne peut être réalisé. Le contrat de projet sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les candidats devront justifier d'un Master en coopération internationale, disposer d'une expérience dans la gestion de projet financé par la Commission européenne et justifier d'une expérience probante de travail en collaboration avec des équipes dans un pays d'Afrique subsaharienne.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU la délibération n°19 du 16 décembre 2021 portant modification et mise à jour des effectifs,

VU le budget de l'exercice 2021,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-010

du 27 janvier 2022

n°010

page 4/4

- décide de créer les postes dans le cadre de :

Remplacement :

- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
- 1 poste dans le grade d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet.
- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet

Transformation

- 1 poste dans le grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet
- 1 poste dans le grade d'attaché à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens ou animateurs territoriaux à temps complet.

Nouvel emploi :

- 1 poste non permanent dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet

- décide d'adopter le tableau des emplois ci annexé,

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
L'adjointe à la directrice des affaires institutionnelles et juridiques

Patricia BULAN



Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-218600666-20220127-CM_20220127_010-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES	POSTES CRÉÉS 27/01/2022			Postes pourvus au 31/12/2021				
	TOTAL	Temps complet	Temps non complet	TOTAL	STATUT			
					STAGIAIRES - TITULAIRES		CONTRACTUELS	
				Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE	87	86	1	58	56	1	1	0
Directeur	1	1	0	0	0	0	0	0
Attaché hors classe	2	2	0	0	0	0	0	0
Attaché principal	5	5	0	3	3	0	0	0
Attaché	11	11	0	4	3	0	1	0
Rédacteur Principal 1e classe	2	2	0	1	1	0	0	0
Rédacteur Principal 2e classe	3	3	0	2	2	0	0	0
Rédacteur	5	5	0	2	2	0	0	0
Adjoint administratif principal 1e cl	18	18	0	18	18	0	0	0
Adjoint administratif principal 2e cl	28	28	0	20	20	0	0	0
Adjoint administratif	12	11	1	8	7	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE	337	323	14	282	268	10	4	0
Ingénieur Principal	4	4	0	3	3	0	0	0
Ingénieur	2	2	0	1	1	0	0	0
Technicien principal 1e cl	14	14	0	10	10	0	0	0
Technicien principal 2e cl	9	9	0	4	4	0	0	0
Technicien	5	5	0	2	0	0	2	0
Agent de maîtrise principal	21	21	0	17	17	0	0	0
Agent de maîtrise	19	19	0	16	15	0	1	0
Adjoint technique principal 1e cl	64	63	1	53	52	1	0	0
Adjoint technique principal 2e cl	126	122	4	111	107	4	0	0
Adjoint technique	73	64	9	65	59	5	1	0
FILIERE CULTURELLE	2	2	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	1	1	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	1	1	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	12	11	1	8	8	0	0	0
Conseiller Principal des APS 1e cl	1	1	0	1	1	0	0	0
Éducateur des APS principal 1e cl	4	3	1	3	3	0	0	0
Éducateur des APS principal 2e cl	4	4	0	3	3	0	0	0
Éducateur des APS	1	1	0	0	0	0	0	0
Opérateur APS principal	1	1	0	1	1	0	0	0
Opérateur APS qualifié	1	1	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	35	35	0	31	31	0	0	0
ATSEM principal de 1e cl	18	18	0	17	17	0	0	0
ATSEM principal de 2e cl	17	17	0	14	14	0	0	0
Psychologue de classe normales CLN	1	0	1	1	0	0	0	1
FILIERE ANIMATION	38	34	4	24	21	1	1	1
Animateur principal 1e cl	1	1	0	0	0	0	0	0
Animateur principal 2e cl	3	3	0	2	2	0	0	0
Animateur	3	3	0	1	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1e cl	4	4	0	4	4	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2e cl	17	14	3	10	9	1	0	0
Adjoint d'animation	10	9	1	7	5	0	1	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	16	16	0	10	10	0	0	0
Chef service police municipale pal 1e cl	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef service police municipale pal 2e cl	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	2	2	0	1	1	0	0	0
Brigadier chef ppal de police municipale	10	10	0	9	9	0	0	0
Gardien Brigadier de police municipale	4	4	0	0	0	0	0	0
EMPLOIS CONTRACTUELS	1	1	0	1	0	0	1	0
Chargé de mission référent Enfant-Famille Grade : assist soc-éducatif	1	1	0	1			1	
CABINET DU MAIRE	1	1	0	1	1	0	0	0
collaborateur de cabinet	1	1	0	1	1	0	0	0
TOTAL GENERAL	529	509	20	415	395	12	7	1
coordinateur de projet Ville durable Contrat de projet cadre emplois attaché - 3 ans	1	1		0				

